

Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

Délibération n°2024-06-03 du 20 juin 2024 portant approbation du projet de subventionnement du projet d'expérimentation « innover dans le maintien en emploi et le travail constructeur de santé à la loupe du cancer dans les organisations de la Fonction publique » porté par Le Nouvel Institut

Le Comité national du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L. 351-7 ;

Vu le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 modifié relatif au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, et notamment ses articles 3, 12 et 18 ;

Vu la délibération n° 2007-05-04 en date du 24 mai 2007, portant sur les modalités de dévolution des financements du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique ;

Vu la délibération n° 2007-05-06 en date du 24 mai 2007 portant sur la dénomination des financements dont peuvent bénéficier les employeurs publics au titre de l'article 3 du décret visé ;

Vu la délibération n° 2007-05-07 en date du 24 mai 2007, portant sur la répartition des compétences en matière de décisions de financement entre le comité national, les comités locaux et la directrice de l'Etablissement public FIPHFP ;

Vu la délibération n°2023-11-01 du 30 novembre 2023 portant approbation du budget initial du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique pour l'exercice 2024.

Vu le projet de convention de subventionnement du projet porté par Le Nouvel Institut ;

Vu le projet de convention de subventionnement entre Le Nouvel Institut et le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique proposé par la directrice de l'Etablissement public.

Après en avoir délibéré,

Décide

- 1- le projet de convention de subventionnement du projet d'expérimentation « **innover dans le maintien en emploi et le travail constructeur de santé à la loupe du cancer dans les organisations de la Fonction publique** » porté par Le Nouvel Institut est approuvé, pour un montant de 40 000€ (quarante mille euros).
- 2- les dépenses résultant de l'application de la présente délibération seront imputées sur les crédits d'intervention du Fonds ;
- 3- la directrice du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique est chargée de la mise en œuvre de la présente délibération, de sa diffusion à l'agent comptable et au contrôleur budgétaire du Fonds et de sa publication sur le site internet du Fonds.

Délibération n°2024-06-03 du 20 juin 2024 portant approbation du projet de subventionnement du projet d'expérimentation « innover dans le maintien en emploi et le travail constructeur de santé à la loupe du cancer dans les organisations de la Fonction publique » porté par Le Nouvel Institut

Nombre de membres présents au moment de la délibération : 16

Nombre de membres votants : 13

Abstentions : 0

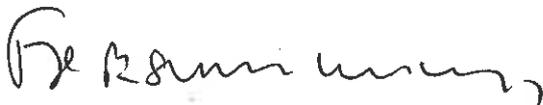
Nombre de voix « Pour » : 13

Nombre de voix « Contre » : 0

La délibération est adoptée - ~~rejetée~~.

Paris, le 20 juin 2024

La Présidente



Françoise DESCAMPS-CROSNIER

La Directrice



Marine NEUVILLE